celle dignité. Ce prince de l'Église que le pape envoyait en France pour réconcilier Louis XI et Charles-le-Tèméraire, se trouvait alors à Lyon el logeait à l'Archevêché où le Consulat lui fut présenté (1). Le seul monument qui nous reste de la légation de Charles de Bourbon dans le Comtat, du moins nous n'en avons pas trouvé d'autre, est la confirmation qu'il fit des privilèges des habitants d'Avignon (2), confirmation qu'ils sollicitaient à chaque changement de légal.

En 1474, Philippe de Savoye, comte de Bresse, et Marguerite de Bourbon, sa femme, firent, le 19 août, une entrée solennelle à Bourg. Mgr de Lyon, frère de la comtesse, les avait accompagnés; il reçut en présent de la ville et du clergé de Bourg, un manteau de damas cramoisi pour lequel il fallut six aunes d'étoffe (3).

Vers la fin de cette année, Charles el le sire de Beaujeu se trouvaient auprès du roi qui était rentré à Paris la veille de Noël.

que Bessarion fût nommé pape. M. de la Roche-Héron, après avoir rappelé cette circonstance, ajoute : « Bessarion avait d'abord été schismatique, et n'était rentré que depuis peu dans le giron de l'Eglise ; en l'élevant à la papauté, on aurait espéré faire cesser le schisme d'Orient ; l'opposition du cardinal Coè'tivy ne fut peut-être pas très-éclairée. Gazette de Lyon du 10 août 1853.

- (1) Le Consulat lui fit hommage de deux douzaines de torches à bastons, et de 18 boîtes de confitures. Un pareil hommage avait été fait à Mgr de Lyon par les échevins, le samedi précédent. Actes cons, du 4 et du 6 juillet. Dans ce dernier acte, Bessarion est appelé le cardinal Nicenne (c'est-àdire de Nicée). C'est sans doute au retour de la malheureuse mission de cet illustre prélat que Charles de Bourbon reçut un exemplaire de la Rhétorique latine de Guillaume Fichet, récemment imprimée, en tête de laquelle est une Épitred'édicatoire que nous avons reproduite p. 13 de nos Nouvelles recherches sur les éditions lyonnaises du 15e siècle.
 - (2) Du Verdier, Bibliothèque VI, 33.
- (3) La ville de Bourg paya le quart du prix de ce manteau ; les trois autres quarts furent payés par le curé de Notre-Dame et par le prieur de Brou. La Tcyssonnière, V, 22.